

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE21

présenté par

M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« d'expliquer en complément »,

les mots :

« de préciser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.